

SNUipp-FSU 50 Maison des Syndicats 2 bis rue Léon Dériès - 50000 Saint-Lô 09 50 15 53 54 snu50@snuipp.fr	Fiche de suivi syndical Promotions des Professeurs des Ecoles – classe normale CAPD	 SNUipp50
---	--	--

Afin de préparer au mieux la très prochaine CAPD spéciale « promotions », il nous serait utile, pour ne pas faire aveuglément confiance aux documents de l'administration, de disposer des renseignements suivants.

Par expérience, nous savons que des erreurs sont rattrapables, à condition d'en avoir les moyens... c'est à dire de disposer d'informations précises...

Merci de prendre quelques minutes pour remplir cette fiche, puis nous la retourner rapidement (par courriel, courrier, ...).

NOM:	Prénom :
NOM de naissance :	Date de Naissance :
Adresse personnelle:	Poste actuel :
Code postal	Téléphone:.....
Ville	Courriel :.....@.....

Dernière noteattribuée le..... (La note est arrêtée au 31 août dernier) à l'échelon Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31 août dernier :ans.....mois.....jours	Echelon après reclassement au 1/9/2017 : Ancienneté dans l'échelon :..... (ces données sont disponibles sur i-prof, dans l'onglet « votre dossier » / « carrière » / « corps-grade- échelons », puis dérouler le contenu grâce aux petits triangles noirs)
--	---

BAREME - note X 2 + AGS	Mode de calcul
<u>Note prise en compte</u> : Celle enregistrée avant le 1er septembre dernier avec une majoration de + 0.5 point pour les retards de 4 ans , 0.75 pour 5 ans et 1 point pour 6 ans. <u>AGS</u> : l'ancienneté est calculée au jour près. L'année correspond à 1, chaque mois correspond à 1/12, 1 jour à 1/360 (soit 1 mois = 0,08 - 2 mois 0,16 -3 mois 0,24 -4 mois =0,33 etc.....) Dont l'année de PE2 / PES à L'IUFM / ESPE + les services validés. Exemple 16 a 10 m 5 j = 16+ 0,833 + 0,014 =16,847	

Durée dans l'échelon	Avec accélération	Sans accélération	Durée dans l'échelon	Avec accélération	Sans accélération
1		1 a	7		3 a
2		1 a	8	2 a 6 m	3 a 6 m
3		2 a	9		4 a
4		2 a	10		4 a
5		2 a 6m	11		-
6	2 a				
		3 a			

Fiche à renvoyer par courriel à snu50@snuipp.fr avant le 22 février